

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU
PAS DE CALAIS

CANTON DE
BAPAUME

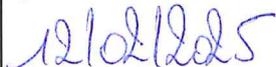
DELIBERATION

N°7/2025

Objet :

Demande de
subvention FARDA/
Travaux
d'accessibilité de la
Poste

Certifié exécutoire
par la Maire, le



L'an deux mil vingt-cinq, le 03 février, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Anne-Marie BARBIER, en suite de convocation en date du 29 janvier 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Sylvie COUSIN, Dorothee LEFEBVRE, Clément BACRO, Laurent DHE.

Absents excusés : Muriel POLLART, Laury FLIPPE, Daisy LAINE.

Procurations :

Muriel POLLART donne procuration à Catherine GERARD

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Laurent DHE

La séance ouverte Madame BARBIER rappelle au Conseil Municipal qu'il a été souhaité de réaliser les travaux d'accessibilité de la Poste.

Les travaux sont estimés à 12 000,00€ HT.

Madame BARBIER propose d'assurer le financement de ces travaux par les fonds propres et l'aide financière sollicitée auprès du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dans le cadre de la subvention au titre du FARDA « Accompagnements de projets d'aménagement ».

DEPENSES	Montant (€)	RESSOURCES	Montant (€)	Taux
Travaux de mise en accessibilité de la Poste (Bâtiment communal)	10 000,00	<u>Subventions attendues</u>		
Autres (déplacement du coffret de gaz, ...)	2 000,00	FARDA		
		Accompagnements de projets d'aménagement	2 400,00	20,00%
		Fonds de concours CCSA	7 200,00	60,00%
		Fonds propre	2 400,00	20,00%
TOTAL	12 000,00	TOTAL	12 000,00	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais une subvention au titre du FARDA « Accompagnements de projets d'aménagement ».
- D'assurer le financement de cette opération par les fonds propres et l'aide financière sollicitée.
- De charger Madame BARBIER d'effectuer les démarches nécessaires.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

La Maire,
 Anne-Marie BARBIER

